



Bilan *SAY ON CLIMATE*

Français

2023

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de *Say on Climate* exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) et s'associe désormais à l'**ADEME**, afin d'étudier les plans climat des entreprises françaises soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement de leurs stratégies climatiques avec **ses recommandations**. Cette année, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) afin de pouvoir décrypter l'engagement et la stratégie bas-carbone des entreprises sur la base de données publiques. Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Ces fiches seront publiées en amont des assemblées générales proposant un *Say on Climate*. À ce jour, les stratégies climat de **Covivio, Icade et Schneider Electric**, qui seront soumises au vote des actionnaires respectivement aujourd'hui, demain et le 4 mai prochain, ont été analysées par le FIR et l'ADEME.

Les analyses des autres entreprises françaises qui vont soumettre leur stratégie climat au vote des actionnaires cette année seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs AG*.

Comme en 2022, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du *Say on Climate* annuellement.

** L'évaluation ACT n'est pour l'instant pas disponible pour le secteur de la finance, ainsi cette année, les entreprises de ce secteur qui soumettent leur plan climat au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2023, ne seront pas évaluées.*

SOMMAIRE

- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT](#)
- ▶ [Méthodologie évaluation ACT générique](#)
- ▶ [SCHNEIDER ELECTRIC](#)



Avec la contribution
du programme Life de
l'Union Européenne

Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	●	●	●
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité (part de réduction vs. part de compensation des émissions, ...)	En cours ou ambition déclarée mais peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs de réduction de long terme, objectifs sur une partie seulement des émissions, objectifs peu crédibles, ...)	Pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiées
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent les 3 scopes et respectent la trajectoire d'alignement visée par l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent les 3 scopes de l'entreprise et sont reliés à l'objectif de neutralité carbone	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant couvrent seulement une partie des activités de l'entreprise	Si pas d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Donne des éléments d'informations renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés (ex. : part des investissements éligibles à la taxonomie européenne)	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègre au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Aucun critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre ne figure dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la stratégie climat et sa mise en œuvre	L'entreprise s'engage au moins sur une nouvelle consultation dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter annuellement les actionnaires sur sa stratégie climat et sa mise en œuvre
Deux résolutions distinctes (ex-ante, stratégie et ex-post, mise en œuvre)	L'entreprise présente deux résolutions distinctes : - l'une sur sa stratégie climat - l'autre sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une unique résolution sur sa stratégie climat et sur la mise en œuvre de cette stratégie	L'entreprise présente une seule résolution, soit portant sur sa stratégie soit sur la mise en œuvre

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR Say On Climate 2022

↑ Augmentation → Stagnation ↓ Baisse

→ DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leur stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS



INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

DANS QUEL BUT

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

POUR QUI

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.



Méthodologie ACT Secteur Générique*

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT générique est à retrouver sur [son site](#). L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Les spécificités du score de performance pour le secteur générique sont citées ci-dessous.

Score de performance

Module	Indicateur	Pondération des modules
Cibles	Alignement des objectifs de réduction des émissions directes et indirectes (amont et aval)	15%
	Horizon temporel des cibles	
	Atteinte des objectifs passés et présents	
Investissement matériel	Évolution de l'intensité des émissions passées des investissements matériels	0% - 35%
	Évolution de l'intensité des émissions futures des investissements matériels	
	Part des dépenses d'investissement à faible intensité carbone	
Investissement immatériel	R&D dans les technologies à faible teneur en carbone	0% - 5%
	Activité de l'entreprise en matière de brevets à faible teneur en carbone	
Performance des produits / services vendus	Intervention spécifique sur des produits et services considérés comme ayant un impact élevé en termes d'émissions GES	0% - 35%
	Performance des produits et services	
	Part des produits / services à faible teneur en carbone	
Management	Supervision et organes de contrôles des questions liées au changement climatique	10%
	Plan de transition	
	Incitations à la gestion du changement climatique et tests de scénarios sur le changement climatique	
	Tests de scénarios sur le changement climatique	
Fournisseurs	Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	0% - 20%
	Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES	
Clients	Stratégie visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre	0% - 20%
	Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES	
Politique d'engagement	Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles / Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement néfaste sur le plan climatique	5%
	Positionnement sur les politiques climatiques importantes / Collaboration avec les autorités publiques locales	
Modèle d'affaires	Identification du niveau de décarbonisation requis	10% - 15%
	Application d'un modèle d'entreprise à faibles émissions de carbone	

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

* Les activités de Schneider Electric sont trop diversifiées pour classer l'entreprise dans un secteur ACT en particulier, ainsi nous nous sommes appuyés sur la méthodologie générique.

SCHNEIDER ELECTRIC

68%
d'alignement avec les
recommandations du FIR

Bilan Say on Climate France

Ambition Net Zero 2050

- Manque de précision sur la part de compensation jusqu'à 2050 et sur la nature de la compensation

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2030 et 2050 (année de référence : 2021) sur 3 scopes

Émissions GES actuelles (2022)

SCOPES 1 et 2
229 348 tCO₂eq

SCOPE 3
8,7 MtCO₂eq (amont)
52,3 MtCO₂eq (aval)

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

« Opérations neutres en carbone d'ici 2025 »

- les objectifs de réduction en absolu ne sont pas explicités pour les scopes 1 et 2 ; pas d'objectif en absolu sur scope 3

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

2021 – 2030 en valeur absolue :

SCOPES 1 et 2 : -76%

SCOPE 3 : -25%

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction de 90% des émissions de GES en valeur absolue entre 2021 et 2050 sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Mesures du plan d'action

Mesures du plan d'actions détaillées et chiffrées pour les 3 scopes jusqu'à 2030

- pas d'informations sur le plan d'actions après 2030
- mesures de décarbonation scope 3 aval pourraient être plus détaillées

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

Investissements R&D : 90% des innovations à impact ou neutres

- pas d'informations sur les CAPEX pour le scope 3
- seulement 27 % des CAPEX alignés à la taxonomie en 2022 (vs. 54% éligibles)

Rémunération

-Rémunération long terme du Directeur Général

- basée sur des indicateurs externes qui ne sont pas directement corrélés aux objectifs de réduction des émissions de l'entreprise (critère 6,25% sur le score CDP Climate Change)

-Rémunération variable : 20% sur le critère Schneider Sustainability Impact (SSI) : 11 programmes de développement durable dont 3 sont sur l'engagement climat (deux objectifs de réduction des émissions du scope 3 ainsi qu'un objectif sur l'augmentation des CAPEX)

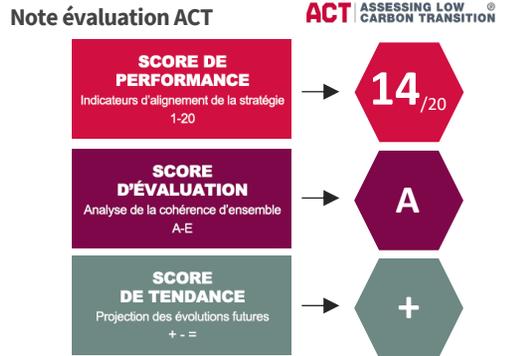
- critères dilués

Vote consultatif annuel

Prochain vote sur la stratégie climatique et sa mise en œuvre prévu dans 3 ans pour l'assemblée générale 2026

Deux résolutions distinctes

- Une résolution sur la stratégie climat



Points forts de la stratégie

Cibles : Les cibles d'émissions du scope 1 et 2 en absolu surpassent les tendances du secteur. Pour le scope 3, alors que les émissions en amont (biens et services achetés principalement) ont augmenté de 2021 à 2022 en raison de la croissance de l'activité, les émissions en aval ont diminué en raison de la décarbonisation du mix électrique dans de nombreux pays où Schneider est présent. Les émissions totales du scope 3 ont baissé de 11% en absolu de 2021 à 2022. Schneider Electric se situe sur la bonne trajectoire pour atteindre ces cibles de réduction.

Investissement : La part d'investissement en recherche et développement surpasse les tendances du secteur.

Management : Le plan de Schneider Electric a été construit selon 5 scénarios différents ce qui renforce la fiabilité de son plan.

Influence sur la chaîne de valeurs :

- Fournisseur** : La stratégie de Schneider Electric vise à engager plus de 1 000 fournisseurs à réduire de 50% leurs émissions de gaz à effet de serre. Leurs produits et services soutiendront la transition de leurs clients vers une utilisation plus efficace de l'énergie.
- Clients** : Schneider Electric propose des services (outils, logiciels et formation) permettant aux clients de réduire leur consommation d'énergie.

Domaines d'amélioration

Cibles : L'horizon temporel ne couvre que 2025, 2030 et 2050, sans objectifs intermédiaires entre 2030 et 2050.

Performance des services / produits vendus :

Tendance à la hausse des émissions en absolu en amont (Scope 3) durant les 5 prochaines années en raison de la croissance de l'activité.

Sources :
Schneider Electric

